

Rapport annuel

2018-2019



LE DENTISTE,
LE DOCTEUR QUI VEILLE
SUR VOTRE BOUCHE

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 9 novembre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre
le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec
pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression
de mes sentiments respectueux.

La ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,
Sonia LeBel

Montréal, le 9 novembre 2019

Madame Sonia LeBel
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre des dentistes du Québec
pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération.

Le président,
Barry Dolman, DMD

Montréal, le 9 novembre 2019

Madame Diane Legault
Présidente de l'Office des professions

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
l'édition 2018-2019 du rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec
pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le président,
Barry Dolman, DMD

TABLE DES MATIÈRES

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'ORDRE	5
RAPPORT DU PRÉSIDENT	6
RAPPORT DES ACTIVITÉS.....	8
Conseil d'administration.....	8
Comité exécutif	12
Comité de gouvernance	14
Comité d'admission	15
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis	16
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	17
Comité d'examens et d'agréments dentaires.....	19
Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux.....	20
Délivrance des permis.....	21
Délivrance des certificats de spécialiste.....	22
Comité de la formation des dentistes	23
Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire	24
Comité d'inspection professionnelle	26
Exercice illégal et usurpation de titre réservé	29
Syndic	30
Conseil de discipline.....	32
Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes.....	34
Comité de révision.....	34
Garantie contre la responsabilité professionnelle	35
Comptabilité en fidéicomis et fonds d'indemnisation.....	35
Comité des communications	36
Comité d'audit	37
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	38
PERSONNEL PERMANENT	43
ÉTATS FINANCIERS.....	47
Rapport de l'auditeur indépendant	50
États financiers	53
Résultats	53
Évolution de l'actif net.....	54
Flux de trésorerie.....	55
Situation financière.....	56
Notes complémentaires	57
Annexes.....	64



MISSION, VISION ET VALEURS DE L'ORDRE



MISSION

La raison d'être de l'Ordre des dentistes du Québec est la protection du public. Sa mission est d'assurer la qualité des services en médecine dentaire par le respect de normes élevées de pratique et d'éthique, et de promouvoir la santé buccodentaire auprès de la population du Québec.



VISION

Faire de la santé buccodentaire une composante incontournable de la santé globale afin que tous les Québécois aient accès à un diagnostic, à un plan de traitement et à des soins buccodentaires.

Sensibiliser les instances politiques, les institutions d'enseignement, l'ensemble des professionnels de la santé et le public en général à l'importance de la santé buccodentaire et aux conséquences des maladies buccodentaires sur la santé globale.

Mettre l'accent sur le développement futur de la profession et impliquer au premier chef les docteurs de la bouche, les dentistes.



VALEURS

L'Ordre se doit d'agir avec rigueur et intégrité. Ses actions, qui s'inscrivent dans le respect de tous, visent la prévention, la compétence, la responsabilisation et la cohérence.

L'Ordre est engagé socialement dans la promotion de la santé en général et de la santé buccodentaire en particulier ainsi que de toutes les composantes du système de santé. Cette valeur est aussi celle recherchée auprès des membres de la profession. À ce titre, l'Ordre des dentistes du Québec soutient la pratique des membres et vise à les outiller pour tendre à une pratique basée sur l'excellence.

Comme l'Ordre et comme professionnels, il est fondamental de faire passer l'intérêt public avant l'intérêt privé.

Les dirigeants et membres des comités sont soumis, lorsqu'ils exercent des fonctions au sein de l'Ordre, à un code d'éthique.

Rapport du PRÉSIDENT



Huit années se sont écoulées depuis que j'ai eu le privilège d'être élu président de l'Ordre des dentistes du Québec.

Encore une fois cette année, j'ai été témoin des efforts déployés par les membres de notre organisation pour accomplir notre mission axée sur la protection du public.

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

Du côté de la gouvernance, l'Ordre peut désormais compter sur un conseil d'administration renouvelé dont la taille a été réduite. Le conseil sera ainsi en mesure de relever plus efficacement les nombreux défis réglementaires qui l'attendent, qu'il s'agisse de favoriser la mobilité professionnelle ou de tenir compte des avancées des technologies dites perturbatrices.

Par ailleurs, l'un des changements les plus importants apportés à la gouvernance de l'Ordre est le fait que le nombre de mandats des administrateurs élus, le président compris, est désormais limité à deux. Voilà une mesure qui favorisera le renouvellement des perspectives et la richesse des points de vue.

En 2018-2019, l'Ordre a créé une direction de l'exercice de la médecine dentaire. Cette dernière permettra d'asseoir sur des assises solides les politiques de l'Ordre, y compris les lignes directrices destinées aux membres, ainsi que la formation continue et les décisions qui découlent de la collaboration avec d'autres ordres du domaine de la santé.

De plus, de nouvelles exigences légales¹ nous ont amenés à revoir les règles de gouvernance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE POSITION

En avril 2018, l'Ordre des dentistes a profité du Mois de la santé buccodentaire pour rencontrer des représentants des principaux partis politiques et leur présenter des propositions en vue d'améliorer la santé buccodentaire des Québécois, en particulier celle des aînés et des enfants.

Le document déposé par l'Ordre comportait les 7 propositions suivantes :

- la bonification de la couverture de soins universels de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- la prise en charge de la santé buccodentaire des personnes en perte d'autonomie, dont celles qui résident en CHSLD;
- l'accès immédiat et sans restriction au Dossier santé Québec pour tous les dentistes;

- la mise à jour de la réglementation en matière d'appareils de radiologie dentaire portatifs;
- la modernisation de la législation qui régit les professionnels exerçant dans le domaine buccodentaire;
- l'ajustement du fluorure à un taux optimal dans l'eau potable de toutes les municipalités du Québec;
- l'implantation d'un programme universel sur le brossage des dents en service de garde éducatif et à l'école, comprenant la formation du personnel scolaire.

DES AVANCÉES NOTABLES

Au cours des mois qui ont suivi, certaines des propositions réunies dans le document de position de l'Ordre ont eu un écho favorable auprès des élus et mené à des résultats concrets.

Nous avons notamment fait des progrès du côté du Dossier santé Québec alors que le règlement nous incluant a été publié et qu'il ne reste qu'à définir les modalités d'accès pour les dentistes.

Quant aux enfants ayant souffert d'un cancer, ils bénéficient désormais d'une couverture à vie pour toute séquelle buccodentaire associée à leur maladie ou aux traitements oncologiques reçus.

La discussion sur un projet de radiographie mobile proposé par l'Ordre et une situation qui a été largement rapportée dans les médias, soit l'absence de couverture des traitements dentaires médicalement requis, trouvent une oreille attentive auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

L'Ordre se réjouit par ailleurs de l'annonce, en février dernier, d'un nouveau programme d'accès aux soins buccodentaires en CHSLD. Ce programme permettra d'améliorer grandement les conditions de vie des aînés en veillant à ce que les résidents, particulièrement les personnes en perte d'autonomie, aient accès à des soins qui contribueront à leur qualité de vie, à leur alimentation et à leur santé globale.

PRÉSENCE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Nos initiatives d'éducation du public se sont également poursuivies. L'Ordre a mis un accent particulier cette année sur les médias sociaux, notamment sur les plateformes Facebook, YouTube et Twitter, qui permettent de joindre des publics aux intérêts variés.

Ces initiatives ont pour but d'éduquer la population sur l'importance de la santé buccodentaire ainsi que ses liens avec la santé globale.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PERMIS D'EXERCICE

Dans une volonté d'innover, le conseil d'administration de l'Ordre des dentistes a décidé d'organiser, pour la première fois, un événement distinct de la remise des diplômes des facultés de médecine dentaire des trois universités du Québec.

Ainsi, en juin 2018, une prestation collective de serment a eu lieu lors de la remise des permis d'exercice aux nouveaux diplômés en médecine dentaire des universités de Montréal, McGill et Laval qui souhaitent exercer la profession au Québec.

PRIX HOMMAGE 2018

L'Ordre des dentistes du Québec a par ailleurs décerné son prix Hommage 2018 au Dr Guy Déom, en reconnaissance de son engagement soutenu envers la profession et de son apport exceptionnel au développement de la médecine dentaire.

En terminant, je souhaite remercier chaleureusement les administrateurs, les membres des comités de l'Ordre, l'ensemble des directeurs et tout le personnel, qui ont à cœur notre mission de protection du public. Leur engagement témoigne du professionnalisme des membres de notre profession et de notre détermination à offrir à la population du Québec des soins dentaires de la plus haute qualité.

Je suis fier d'avoir pu contribuer à la mission de l'Ordre au cours de mes deux mandats à la présidence.



Le président,
Barry Dolman, DMD

1 En vertu de la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

Rapport des activités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 3 novembre 2018; en 2019, elle aura lieu le 9 novembre.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2019

RÉMUNÉRATION AU 31 MARS 2019

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le D^r Barry Dolman, a été réélu le 30 octobre 2015 au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il a entrepris officiellement son deuxième mandat le 11 novembre 2015.

Rémunération du président :
214 520 \$

Rémunération des
administrateurs élus :

- 1 journée 1 000 \$
- ½ journée : 650 \$
- Allocation de temps de déplacement selon la région géographique de provenance : 0 \$, 250 \$, 500 \$ ou 750 \$
- Séance électronique ou téléphonique : 0 \$

La directrice générale, M^{re} Caroline Daoust, est entrée en fonction le 21 juillet 2003.

Rémunération globale de la
directrice générale : 278 610 \$

RÉGIONS	ADMINISTRATEUR	ÉLU NOMMÉ	ENTRÉE EN FONCTION
1 Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches	D ^{re} Julie Normandeau	Élue	23 novembre 2018
2 Capitale-Nationale	D ^{re} Véronique Gagnon	Élue	23 novembre 2018
3 Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie	D ^r David Lachance	Élu	23 novembre 2018
4 Montréal	D ^{re} Nelly Chafai D ^{re} Véronique Deschênes D ^{re} Lisa Kattan	Élue Élue Élue	23 novembre 2018 23 novembre 2018 23 novembre 2018
5 Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D ^r Guy Lafrance	Élu	23 novembre 2018
6 Laval	D ^{re} Nancy Beaudoin	Élue	23 novembre 2018
7 Lanaudière et Laurentides	D ^{re} Isabelle Fortin	Élue	23 novembre 2018
8 Montérégie (MRC Acton, La Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi, Pierre-de-Saurel, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Les Jardins-de-Napierville)	D ^r Alexandre Caron	Élu	23 novembre 2018
9 Montérégie (MRC Marguerite D'Youville, La Vallée-du-Richelieu et agglomération de Longueuil)	D ^r Marc Robert	Élu	23 novembre 2018
Représentants de l'Office des professions du Québec	M. Alain Boisvert M. Louis Flamand M ^{me} Constance Lemieux M ^{me} Françoise Rollin	Nommé Nommé Nommée Nommée	18 novembre 2016 21 novembre 2014 23 novembre 2018 18 novembre 2016

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



Le conseil d'administration de l'Ordre. De gauche à droite, à l'arrière : D^{re} Julie Normandeau, M. Alain Boisvert, D^r Guy Lafrance, D^{re} Nancy Beaudoin, D^r Alexandre Caron, D^{re} Isabelle Fortin, M. Louis Flamand, D^{re} Véronic Deschênes, M^{me} Constance Lemieux et M^{me} Françoise Rollin. À l'avant : D^r David Lachance, D^{re} Véronique Gagnon, D^r Barry Dolman, M^e Caroline Daoust et D^{re} Nelly Chafai. Absente de la photo : D^{re} Lisa Kattan.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration a tenu 6 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires et adopté unanimement 2 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

À sa réunion du 23 novembre 2018, le conseil d'administration a élu les 4 membres du comité exécutif pour l'exercice 2018-2019, à savoir la D^{re} Véronic Deschênes, vice-présidente, la D^{re} Véronique Gagnon, le D^r Alexandre Caron ainsi que M. Alain Boisvert, à titre d'administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a adopté le Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement, lequel est entré en vigueur le 20 décembre 2018.

Il a procédé à l'adoption de principe du règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des dentistes du Québec et les élections à son conseil d'administration.

Il a adopté le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des dentistes du Québec, lequel a fait l'objet d'une consultation au cours de l'exercice financier.

Il a prolongé la période de consultation des membres de l'Ordre sur le projet de règlement sur la formation continue et confié au sous-comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire le mandat d'analyser les commentaires des membres, de prendre avis et de faire des recommandations au conseil d'administration.

Il a maintenu la Politique sur la formation continue telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 15 septembre 2017 et maintenu la période de référence de 3 ans se terminant le 30 juin 2020. Les membres devront, durant la période de référence, accumuler un minimum de 40 unités de formation auprès des dispensateurs d'activités reconnues.

Il a procédé à une mise à jour du document Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance afin d'intégrer les éléments de gouvernance imposés par les amendements du Code des professions, de déléguer au comité exécutif certains pouvoirs d'approbation, de mettre à jour les autorisations en matière de dépenses non prévues et de modifier la composition des comités d'audit et d'admission.

Il a adopté :

- une politique de rémunération du président de l'Ordre des dentistes du Québec;
- une politique de rémunération des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre des dentistes du Québec;
- une politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale annuelle des membres;
- une politique de mentorat pour les nouveaux administrateurs.

Il a modifié :

- le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et le Code d'éthique et de déontologie des membres de comités pour se modeler aux énoncés du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel;
- la Politique de jetons de présence et de frais admissibles des administrateurs de l'Ordre.

Il a approuvé la déclaration de services de l'Ordre et l'a rendue publique sur le site Web de l'Ordre.

Il a créé une direction de l'exercice de la médecine dentaire et lui a confié, notamment, la responsabilité : de s'assurer que la qualité de la formation des membres est en adéquation avec les compétences professionnelles à acquérir pour exercer la médecine dentaire; de soutenir les dentistes dans l'exercice de la médecine dentaire en rédigeant et en publiant des lignes directrices et divers documents en lien avec tous les domaines de la médecine dentaire.

Il a bonifié le rôle et les tâches du vice-président et a nommé ce dernier président du comité des ressources humaines et membre du comité d'audit et du comité de gouvernance.

Il a modifié le nom de la classe de membres « retraités » pour celui de membres « inactifs ».

Il a approuvé le programme de vérification générale de l'exercice de la profession par les dentistes, qui se divise en 3 volets :

- visites adaptées de vérification générale de l'exercice de la profession chez des membres dont la pratique sera jugée à risque par le comité d'inspection professionnelle à la suite de l'analyse de leur dossier professionnel;
- visites d'accompagnement chez les nouveaux inscrits au tableau des membres de l'Ordre;
- visites de vérification générale de l'exercice de la profession.

Il a approuvé la recommandation de changer le nom du « comité de vérification » pour celui de « comité d'audit ».

Il a confié :

- au comité de gouvernance : le soin d'examiner la composition des différents comités de l'Ordre et de recommander un processus de nomination des membres des comités;
- au comité exécutif : le soin d'examiner les candidatures des administrateurs qui souhaitent siéger aux comités composés d'administrateurs.

Il a imposé au syndic et aux syndics adjoints :

- de suivre des formations offertes par le forum des syndics du Conseil interprofessionnel du Québec;
- d'accumuler toutes les heures de formation continue requises par la Politique sur la formation continue de l'Ordre des dentistes du Québec;
- de suivre les formations à venir sur les actes dérogatoires prévus à l'article 59.1 du Code des professions et ceux de même nature qui seraient éventuellement prévus au Code de déontologie des membres.

Il a modifié le mandat et la composition des comités suivants :

- comité des ressources humaines;
- comité de gouvernance.

Il a modifié la composition du comité d'admission pour y ajouter un membre.

Il a nommé les membres des comités suivants :

- comité de gouvernance pour un mandat de 2 ans;
- comité des ressources humaines pour un mandat de 2 ans;
- comité d'audit pour un mandat de 2 ans;
- comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 2 ans;
- comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour un mandat de 2 ans;
- comité mixte Collège des médecins du Québec/Ordre des dentistes du Québec pour un mandat de 2 ans;
- comité d'admission pour un mandat de 2 ans;
- comité d'examens et d'agréments dentaires pour un mandat de 2 ans;
- comité de révision pour un mandat de 2 ans;
- conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes pour un mandat de 2 ans;
- comité de la formation des dentistes pour un mandat de 3 ans;
- comité des jeunes dentistes pour un mandat de 2 ans;
- comité de sélection du prix Hommage pour un mandat de 2 ans;
- comité consultatif des élections pour un mandat se terminant après le dépôt du rapport du comité à la séance du conseil d'administration suivant l'élection des administrateurs de 2018.

Il a nommé les membres des groupes de travail suivants :

- groupe de travail sur l'inspection professionnelle;
- groupe de travail sur la rémunération globale à la présidence de l'Ordre;

Il a nommé les membres du sous-comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire.

Il a nommé des membres additionnels pour siéger au conseil de discipline.

Il a nommé 1 membre aux comités suivants :

- comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire pour poursuivre le mandat d'un membre démissionnaire;
- comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire pour remplacer le représentant du conseil d'administration à ce comité.

Il a reçu :

- le rapport d'analyse, les recommandations et le plan d'action du comité mixte du Collège des médecins du Québec/Ordre des dentistes du Québec portant sur les modalités de collaboration entre les médecins otorhinolaryngologistes et les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux, et s'en est déclaré satisfait;
- le rapport de l'évaluation de la performance 2017-2018 de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre;
- le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les élections aux postes d'administrateur pour la région Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches et pour la région de la Capitale-Nationale.

Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 275 \$ pour l'année 2019.

Il a retenu les services de la firme Mallette à titre d'auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2018-2019.

Il a reconduit les mandats de la D^{re} Claude Soucy et de M. Alain Brunet à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions applicables du projet de loi 23 de 2018.

Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier de l'Ordre se terminant le 31 mars 2019, pour en faire la proposition à l'assemblée générale des membres.

Il a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019-2020 de l'Ordre.

Il a adopté le budget révisé des Journées dentaires internationales du Québec pour le congrès 2019.

Il a fixé :

- le montant de la cotisation des membres pour l'exercice financier 2019-2020;
- la rémunération du président actuel de l'Ordre pour la période du 1^{er} avril 2019 au 21 novembre 2019;
- la rémunération globale de la présidence de l'Ordre pour le mandat 2019-2023;
- les frais administratifs exigibles pour certaines demandes relatives à l'exercice en société.

Il a nommé :

- le président et le vice-président de l'Ordre, à titre de personnes autorisées à participer aux assemblées générales de la Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire et, le cas échéant, à agir comme observateurs aux réunions du conseil d'administration dudit organisme;
- le D^r Pierre Boudrias, à titre de directeur de l'exercice de la médecine dentaire;
- la D^{re} Isabelle Solis, à titre de directrice adjointe - qualité de l'exercice à la direction des services professionnels et d'inspectrice;
- la D^{re} Chantal Aubry, à titre de directrice adjointe - affaires professionnelles à la direction des services professionnels et d'inspectrice;
- la D^{re} Louise Desnoyers, à titre d'inspectrice à la direction des services professionnels;
- 2 syndics ad hoc;
- le D^r Stéphane Parent, à titre de syndic adjoint;
- M^e Maud Morissette, à titre de secrétaire du conseil de discipline, et M^e France Gauthier, à titre de secrétaire substitut du conseil de discipline;
- les représentants délégués et substituts au Conseil interprofessionnel du Québec.

Il a autorisé M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, à :

- signer avec le D^r Mario Auger, directeur des Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ), le contrat avec la compagnie Freeman audiovisuel pour le congrès des JDIQ pour les années 2019, 2020 et 2021, avec les années 2022 et 2023 en option, et le contrat de location avec la Société du Palais des congrès de Montréal pour le congrès des JDIQ pour les années 2020 et 2021;
- poursuivre les démarches avec les autres provinces afin de trouver des solutions de rechange à l'examen du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada;
- signer l'addenda au bail touchant les 15^e et 16^e étages du siège social de l'Ordre des dentistes du Québec, sis au 800, boulevard René-Lévesque Ouest.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité exécutif a tenu 13 réunions ordinaires, 1 réunion extraordinaire et 2 conférences téléphoniques ainsi qu'adopté unanimement 5 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration pour décision.

Il a accordé l'agrément du département de médecine dentaire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal – Hôpital général juif pour une période de 5 ans, avec l'obligation de produire un rapport de suivi dans 1 an quant aux recommandations et suggestions formulées.

Il a accordé l'agrément du service de médecine dentaire du CUSM – Hôpital de Montréal pour enfants pour une période de 5 ans, sans exigence de suivi.

Il a maintenu l'agrément dentaire du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal – Hôpital Rivière-des-Prairies, avec l'obligation de produire un rapport de suivi dans 1 an relativement aux recommandations et suggestions n'ayant pas encore été implantées.

Il a maintenu l'agrément dentaire du service de médecine dentaire du CISSS du Bas-Saint-Laurent – Installation de la Mitis, avec l'obligation de produire un rapport de suivi d'ici le 31 janvier 2019 relativement à l'une des recommandations formulées et un autre au plus tard le 31 octobre 2019 relativement à 1 recommandation et à 3 suggestions.

Il a maintenu l'agrément du service de médecine dentaire du Centre de santé Inuulitsivik, avec l'obligation de produire un autre rapport de suivi dans 1 an.

Il a adopté les protocoles d'examen d'équivalence 2019, soit l'Évaluation des connaissances fondamentales, l'Évaluation du jugement clinique, l'Évaluation des habiletés cliniques et l'Examen des connaissances communes à toutes les spécialités dentaires, et les protocoles 2019 de l'Examen écrit et de l'Examen clinique objectif structuré.

Il a réinscrit, avec et sans condition de limitation et de stage, des dentistes au tableau de l'Ordre à la suite d'une demande de réinscription après plus de 5 ans.

Il a réinscrit, avec et sans condition de limitation et de stage, des dentistes au tableau de l'Ordre à la suite d'une demande de réinscription après plus de 3 ans, conformément au nouveau Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalence de diplôme à la suite de la réussite d'un programme de formation postdoctorale, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a procédé à l'étude de dossiers en vertu de l'article 45 du Code des professions.

Il a procédé à l'étude d'un dossier en vertu des articles 45 (1^o) et 55.1 du Code des professions.

Il a ordonné des examens médicaux en vertu de l'article 48 du Code des professions.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a levé des limitations au droit d'exercer des activités professionnelles et des stages de perfectionnement.

Il a délivré 1 permis temporaire en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a délivré 1 permis temporaire en vertu du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des dentistes du Québec et de l'article 37 de la Charte de la langue française.

Il a reconnu des maîtres de stage et renouvelé la reconnaissance de maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a imposé des stages de perfectionnement avec et sans limitation du droit d'exercice à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une recommandation en ce sens par le comité d'inspection professionnelle ou le conseil de discipline.

Il a procédé à la radiation de dentistes pour non-paiement de la souscription annuelle au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

Il a requis du comité d'inspection professionnelle de procéder à une inspection sur la compétence professionnelle d'un membre de l'Ordre.

Il a soumis une liste de membres de l'Ordre aux fins de participation à titre d'examineur dans le cadre des évaluations des connaissances fondamentales, du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada pour 2018.

Il a nommé des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec pour la tenue des examens de l'Ordre et des examens nationaux des spécialités dentaires pour 2018.

Il a nommé des surveillants représentant l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre de l'examen de l'Ordre administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada.

Il a nommé 2 membres de l'Ordre pour agir à titre de représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examens du Bureau national d'examen dentaire du Canada pour la période de 2019 à 2021 inclusivement.

Il a nommé 1 expert dans le domaine de la parodontie pour agir à titre d'expert pour le comité d'inspection professionnelle.

Il a nommé les enquêteurs-experts et en a dressé une liste.

Il a autorisé M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, à signer l'entente conclue entre le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Ordre des dentistes du Québec pour se doter d'un service de vote électronique.

Il a désigné des personnes responsables du traitement des plaintes en cas de harcèlement, de discrimination ou de violence au travail, conformément à la Politique relative au harcèlement, à la discrimination et à la violence au travail de l'Ordre des dentistes du Québec, comme le prescrit l'article 81.18 de la Loi sur les normes du travail.

Il a autorisé le D^r Barry Dolman, président, la D^{re} Véronic Deschênes, vice-présidente, M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, M^{me} Sylvie Barbeau, directrice des services administratifs, et M^{me} Josée Blanchette, CPA et chef comptable, à valider par leur signature les chèques et autres effets de commerce devant être émis par l'Ordre, ainsi que tout autre document concernant les opérations financières.

Il a adopté le calendrier des réunions du comité exécutif pour l'année 2019.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 31 MARS 2019

D^r Barry Dolman, président

D^{re} Véronic Deschênes, vice-présidente

D^r Alexandre Caron

D^{re} Véronique Gagnon

M. Alain Boisvert, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance a pour mandat d'effectuer en continu la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, principalement celles qui s'appliquent aux ordres professionnels, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

Sous réserve des fonctions et des responsabilités qui incombent au conseil d'administration, le comité de gouvernance voit notamment :

- à la tenue à jour des documents légaux et réglementaires;
- à la composition et au mandat des comités et groupes de travail;
- à l'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités et de leurs membres;
- au processus de mise en candidature des comités;
- à l'accueil, à la rémunération, à la formation et au soutien aux administrateurs;
- à la planification de la relève au sein du conseil d'administration et des comités;
- au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et au code d'éthique et de déontologie des membres de comités;

- à l'identification et à la surveillance de certaines catégories de risques;
- à conseiller au besoin le directeur général dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève.

Le comité de gouvernance s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2018-2019.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^{re} Véronique Deschênes

D^r Barry Dolman

D^r David Lachance

D^r Peter C. White

M^{me} Françoise Rollin

COMITÉ D'ADMISSION

Agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, le comité d'admission examine et décide des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité d'admission a délivré des permis et des certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis temporaires en vertu de la Charte de la langue française, des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences, des permis restreints à la spécialité ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Le comité a tenu 12 réunions régulières par voie de conférence téléphonique et 9 réunions spéciales par voie électronique.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^{re} Brigitte Bouchard

D^r Dominic Massé

D^{re} Danielle Robert

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	5	5	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

6
candidats

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	16	16	0	0	0

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE

	COURS	STAGE	EXAMEN	COURS ET STAGE	STAGE ET EXAMEN	COURS ET EXAMEN	COURS, STAGE ET EXAMEN
Au Canada	0	0	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION
CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE
DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS
DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS
UN DIPLÔME REQUIS

16
candidats

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

NOMBRE DE DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME
DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors du Canada	6	6	0	0

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION
CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE
DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

8
candidats

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste.

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est administré par le Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada, pour le compte et sous la surveillance de l'Ordre. Il y a eu révision de l'entente écrite conclue entre l'Ordre et le BNED, laquelle est en vigueur depuis la fin de 2016. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ordre a accueilli 22 nouveaux membres issus de ce processus.

L'accueil des dentistes français se poursuit selon l'application des exigences prévues au Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Dans une perspective d'optimisation, l'Ordre a recueilli des renseignements auprès des maîtres de stage relativement à leurs expériences respectives avec les candidats français. Ces renseignements ont été colligés et sont à la base des directives élaborées par le comité d'examens et d'agréments dentaires pour favoriser l'encadrement des pratiques et du rôle des maîtres de stage. En 2018-2019, l'Ordre a accueilli 12 nouveaux membres provenant de la France, permis restrictifs temporaires et permis dits « réguliers » confondus.

Enfin, l'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Les modifications à la Loi sur les dentistes ont permis d'établir les conditions et les modalités de délivrance de permis spéciaux assortis de certificats de spécialiste pour ces candidats.

COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre du processus d'accès à la profession ou de réinscription au tableau de l'Ordre, et ce, dans certaines circonstances.

Le comité est également consulté dans le cadre du processus de nomination des divers représentants, observateurs ou examinateurs appelés à agir à ce titre auprès des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, lors de l'analyse des rapports émanant de ces derniers et pour la formulation de recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et départements dentaires hospitaliers du Québec s'est poursuivi et est encouragé par l'Ordre. Des renouvellements et des suivis d'agrément ont été soumis au comité à des fins de recommandation au comité exécutif de l'Ordre.

Le comité est également responsable de l'étude des candidatures et de la formulation des recommandations au comité exécutif pour la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes conclu par l'Ordre et le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a formulé des directives dont l'objectif est de renseigner et de guider les maîtres de stage quant aux meilleures pratiques à adopter pour assumer leur rôle. Le comité a aussi mis en place un nouveau protocole d'entrevue des candidats aspirant à devenir maîtres de stage.

En 2018-2019, les membres du comité d'examens et d'agrément dentaires ont participé à 6 réunions par voie de conférence téléphonique et donné leur assentiment à 2 reprises par voie électronique.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^{re} Lilian Carvalho

D^{re} Christina Ionescu

D^r André Lavallière

D^r David Morin

D^{re} Lise Payant

M. Paul Desrosiers

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	14	14	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Selon une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	12	12	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE MÊMES TYPES EN VERTU DE LOIS PARTICULIÈRES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	10	10	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	0	0	0	0
Permis temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	138	138	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	6	6	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	16	16	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	3	3	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	12	12	0	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

CANDIDATS	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	159
Ayant amorcé le processus	173

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

NOMBRE D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	9	9	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	8	8	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

CANDIDATS	REÇUES ET QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	12
Ayant amorcé le processus	48

COMITÉ DE LA FORMATION DES DENTISTES

Le comité de la formation des dentistes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des dentistes. Par qualité de la formation, on entend l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour exercer la profession de dentiste.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

Représentante du
ministère de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur

– M^{me} Lucie Vézina

Représentants du
Bureau de coopération
interuniversitaire

– D^{re} Anne Charbonneau
– D^r Peter Chauvin

Dentistes membres de
l'Ordre des dentistes du Québec

– D^r Oscar Hernandez
– D^{re} Céline Messier

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DENTAIRE

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a tenu 4 réunions.

Le mandat du comité consiste à :

- favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre;
- susciter l'intérêt des membres de l'Ordre pour la formation continue;
- permettre aux dentistes d'adapter leurs soins au rythme de l'évolution des connaissances;
- favoriser l'accès à la formation continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre;
- s'assurer que la Politique sur la formation continue et, éventuellement, le règlement répondent aux besoins des dentistes et de la population.

Dans l'accomplissement de ce mandat, le comité assure notamment :

- l'élaboration du programme scientifique et la logistique des Journées dentaires internationales du Québec;
- la recommandation des conférences pour la tournée annuelle de l'Ordre;
- la mise en place et le suivi de la Politique sur la formation continue et, éventuellement, du règlement;
- la mise sur pied de formations que l'Ordre pourrait demander de temps à autre.

Le conseil d'administration a adopté une résolution demandant au comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire de créer un sous-comité ad hoc et de lui confier le mandat d'examiner l'ensemble des commentaires recueillis au sein de la profession lors de la consultation sur le projet de règlement sur la formation continue de l'Ordre. Ce comité est composé de membres du conseil d'administration de l'Ordre, de membres de la direction ainsi que de membres du comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire.

L'Ordre a une Politique sur la formation continue depuis 2002. La plus récente version est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018; elle prévaudra jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain règlement.

En vertu des dispositions comprises dans la politique actuelle, l'Ordre des dentistes reconnaît des dispensateurs parmi lesquels on trouve 16 sociétés dentaires,

8 associations de spécialistes, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire. Ces dispensateurs reconnus élaborent des programmes d'activités scientifiques pour ensuite les soumettre au comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire, qui les examine pour s'assurer qu'ils sont en lien avec la profession.

Tournée de l'Ordre

L'Ordre dispose de plusieurs vecteurs lui permettant d'offrir de la formation continue auprès de ses membres. La tournée annuelle de l'Ordre en est un; elle s'arrête dans toutes les sociétés dentaires.

Plateforme de formation continue en ligne Dentoform et Journées dentaires internationales du Québec

L'Ordre des dentistes dispose aussi d'une plateforme de formation continue appelée Dentoform et organise un congrès annuel, les Journées dentaires internationales du Québec, à l'intention des dentistes et des membres de leurs équipes.

Assemblée générale annuelle

Des activités de formation ponctuelle sont par ailleurs associées à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions. Toutefois, en novembre 2018, un projet de règlement a été soumis pour consultation auprès des membres.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D ^r Jacques Auger	D ^r Luc Gauthier
D ^r Pierre Boudrias	D ^r Stéfan Haas-Jean
D ^r Alexandre Caron	D ^r Nicolas Laliberté
D ^r André Chartrand	D ^{re} Christine Nadeau
D ^r Mazen El-Abiad	D ^{re} Marie-Josée Roy
D ^r Sylvain Gagnon	

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE FACULTATIVE

TITRE DE LA FORMATION	VECTEUR DE DIFFUSION	DURÉE (EN HEURES)	NOMBRE DE DE MEMBRES AYANT SUIVI LA FORMATION
<i>DéonTllogie : pour une utilisation déontologique des technologies de l'information</i>	Tournée de l'Ordre	7	1 700
<i>Les urgences médicales en cabinet dentaire</i>	Formation en ligne	7	653
<i>Dental Emergencies: Applications in Daily Dental Practice</i>	Formation en ligne	7	226
<i>Médias sociaux, potentiels, écueils et garde-fous</i>	Formation en ligne	1,5	184
<i>Social Media: Potential Rewards, Pitfalls and Safeguards for Professional Communication</i>	Formation en ligne	1,5	169
<i>Repères juridiques; l'espace numérique des professionnels</i>	Formation en ligne	1,5	163
<i>Legal Guidelines: Professional in the Digital Sphere</i>	Formation en ligne	1,5	25
<i>Les dentistes et la crise des opioïdes</i>	Formation ponctuelle	3	211
<i>Cannabis; pharmacologie, toxicologie et les effets délétères du cannabis sur la santé buccodentaire</i>	Formation ponctuelle	6	55
<i>Smoking or Eating Cannabis and Clinical Dental</i>	Formation ponctuelle	2	22

Les Journées dentaires internationales du Québec 2019, le congrès annuel de l'Ordre, a accueilli 3 329 membres qui y ont suivi de la formation continue.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au Québec, tous les ordres professionnels sont régis par le Code des professions, qui leur confie le mandat d'assurer la protection du public. Un programme de surveillance de l'exercice de la profession proposé par le comité d'inspection professionnelle est administré par l'Ordre des dentistes du Québec et s'inscrit dans la réalisation de ce mandat.

Par le biais de ce programme, l'Ordre des dentistes du Québec s'assure que les soins dentaires offerts à la population respectent les normes de pratique généralement reconnues. Le programme d'inspection professionnelle a pour objectif d'effectuer des visites chez tous les dentistes membres de l'Ordre qui exercent la profession au Québec, et ce, à des fréquences variables selon certains facteurs de risque.

Pour l'exercice 2018-2019, le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre et reconduit chaque exercice depuis cette date, ce programme comprend entre autres les 3 composantes suivantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

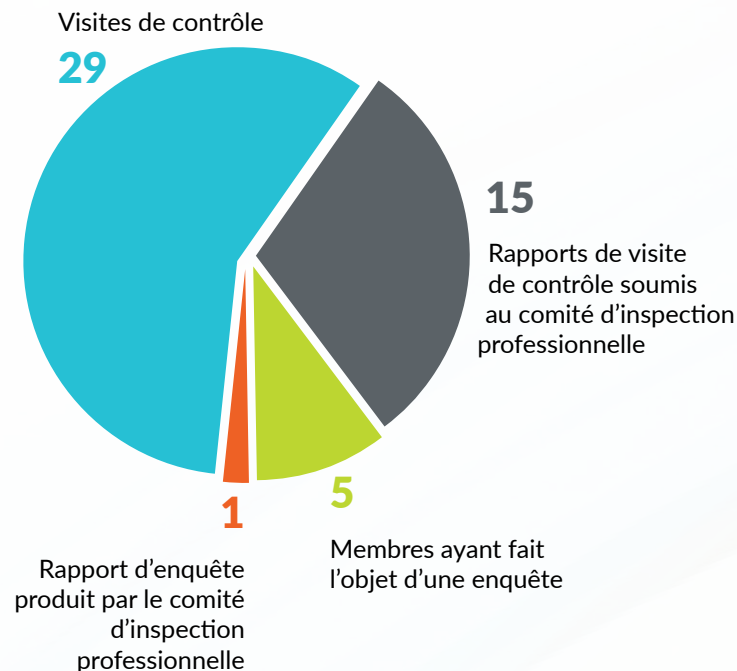
Axé sur le soutien et la prévention, ce programme de surveillance générale assure la qualité de l'exercice de la profession par les dentistes québécois et procède également à la vérification des cabinets de ceux-ci. Il contribue donc à la mission de l'Ordre, soit la protection du public. En plus de veiller au respect des normes de pratique par les dentistes, il favorise l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients.

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 8 réunions pendant l'exercice 2018-2019.

NOMBRE DE VISITES DE VÉRIFICATION

Membres visités	564
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	564
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	564
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	564
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

NOMBRE D'ENQUÊTES SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE



NOMBRE DE NOMBRE DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles • Pour les domaines de l'endodontie et de la prothèse partielle fixe	4
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	7
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information transmise au syndic conformément au 5 ^e alinéa de l'article 112 du Code des professions	0
---	---

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^r Stéfan Haas-Jean

D^{re} Nathalie Morin

D^{re} Christine Nadeau

D^r Jacques Rouleau

D^{re} Mireille Savoie

D^r Sébastien Greiche, responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire du comité d'inspection professionnelle, nommé par le conseil d'administration

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ISSUES DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

TENUE DES DOSSIERS

- Absence de consignation ou consignation trop succincte au dossier d'éléments pertinents à l'examen, au traitement ou au suivi
- Difficultés dans le passage au « sans papier »
- Absence de signature aux entrées faites au dossier
- Formulaires de collecte de données incomplets

TENUE DU CABINET

- Disposition des déchets biomédicaux qui ne respecte pas la réglementation
- Disposition des matières dangereuses qui ne respecte pas la réglementation
- Médicaments sur ordonnance qui ne sont pas sous clé ou sans registre
- Absence de certains éléments requis dans la trousse d'urgence
- Date de péremption échu pour certains éléments de la trousse d'urgence

RADIOLOGIE

- Permis d'exploitation de laboratoire de radiologie diagnostique spécifique échu
- Qualité d'image non diagnostique
- Règle ALARA non respectée
- Choix erroné d'imagerie effectuée

DIAGNOSTIC

- Absence partielle ou complète des tests diagnostiques requis
- Interprétation erronée ou incomplète des résultats d'exams ou de tests diagnostiques
- Absence de diagnostic
- Diagnostic imprécis ou erroné

PLAN DE TRAITEMENT

- Absence de plan de traitement ou plan de traitement incomplet
- Modification du plan de traitement sans justification au dossier
- Plan de traitement inapproprié ou disproportionné au besoin du patient
- Compétence inappropriée en regard de la complexité des traitements envisagés

CONSENTEMENT

- Absence de consentement
- Consentement non éclairé

TRAITEMENTS

- Traitements prodigués qui ne respectent pas les normes généralement reconnues
- Prescription d'antibiotiques inappropriée ou disproportionnée au besoin du patient
- Suivi absent ou incomplet

CONTRÔLE DES INFECTIONS ET RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

- Fréquence de vérification des équipements non respectée
- Chaîne du retraitement des dispositifs médicaux non respectée
- Utilisation non conforme de fournitures et de produits servant au contrôle des infections

DÉLÉGATION D'ACTES

- Délégation d'actes ne pouvant être délégués à d'autres professionnels ou à des non-professionnels
- Délégation d'actes sans encadrement approprié

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

JUGEMENTS RENDUS

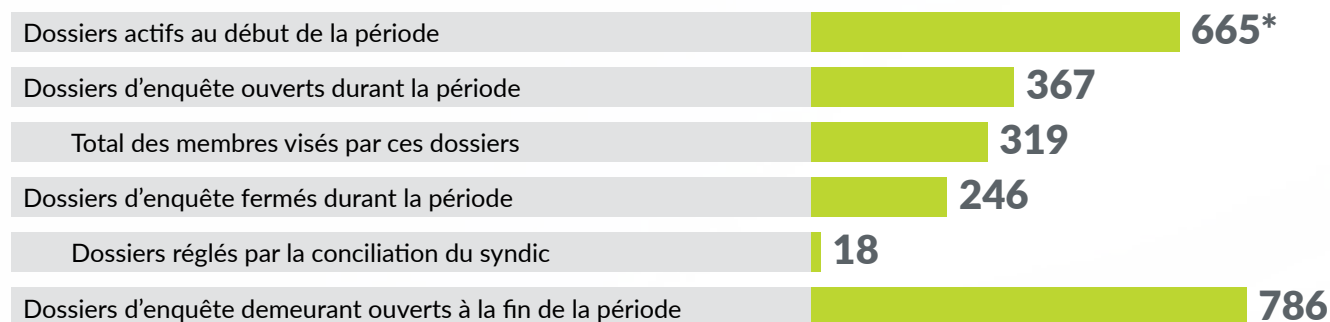
	ACQUITTANT L'INTIMÉ	DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées	0	0

SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

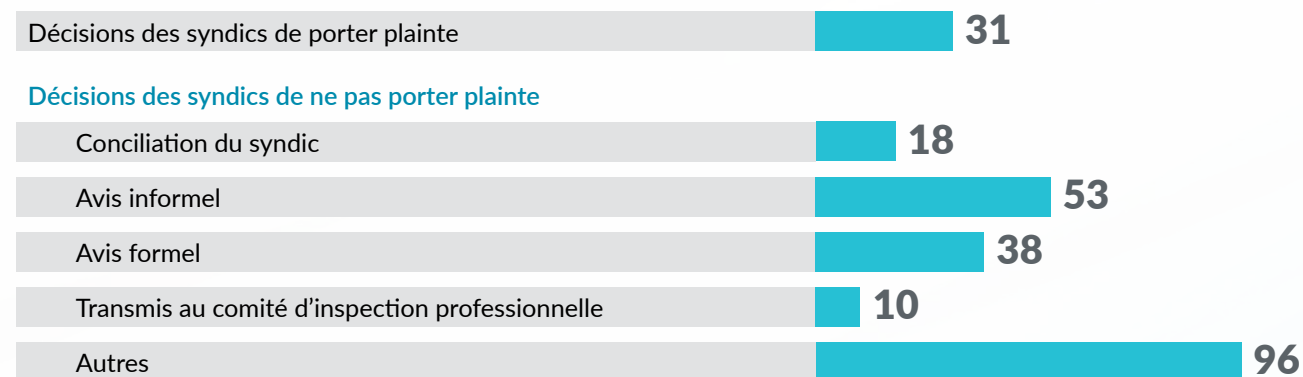
Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

NOMBRE DE DOSSIERS



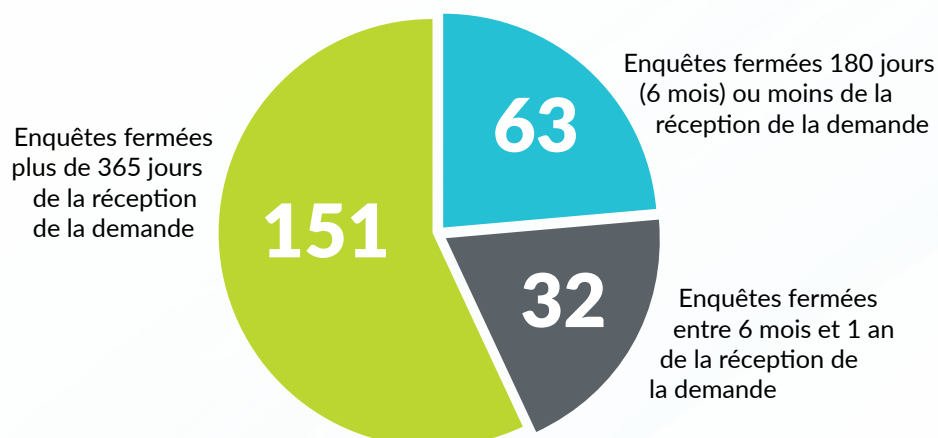
* Correction : le rapport annuel 2017-2018 indiquait 666 dossiers demeurant ouverts à la fin de la période.

NOMBRE DE DÉCISIONS



ENQUÊTES FERMÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)



STATISTIQUES 2018-2019

Dossiers d'enquête ouverts	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Chirurgie	1	1	1	0	1	1	4	3	0	4	3	6	25
Chirurgie implanto-portée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Comportement	7	10	6	9	6	8	9	6	5	13	7	7	93
Dentisterie opératoire	3	3	3	4	3	2	1	4	3	2	2	2	32
Diagnostic	3	2	1	5	1	5	1	0	3	9	2	1	33
Divers (général)	2	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0	10
Endodontie	2	6	0	1	1	3	0	2	1	2	0	2	20
Honoraires	1	1	0	5	1	2	3	7	1	5	1	1	28
Hygiène	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0	0	3
Implants	0	0	2	0	1	1	1	0	2	0	0	1	8
Orthodontie	1	0	2	2	2	0	3	4	1	3	1	1	20
Parodontie	0	0	2	0	1	0	1	0	0	2	0	1	7
Prescription médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Prothèse amovible	1	0	0	2	1	0	0	0	0	2	0	0	6
Prothèse fixe	2	1	1	0	0	1	3	4	1	3	3	1	20
Prosthodontie implantaire	0	1	2	0	0	1	2	0	0	2	2	4	14
Publicité	2	0	10	0	2	0	5	6	3	3	2	6	39
Tolérance de pratique illégale	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	6
Total	26	26	32	30	21	26	34	37	21	56	23	35	367

SYNDIC

D^r Mario Mailhot

SYNDICS ADJOINTS

D^r Guy AugerD^r Sylvain DesranleauD^r Pierre LafleurD^r Jean-Charles LétourneauD^{re} Martine MassonD^{re} Helen MpantisD^r Stéphane Parent

SYNDIC

CORRESPONDANT

Aucun

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est composé de 1 avocat nommé par le gouvernement et de 2 dentistes nommés par le conseil d'administration de l'Ordre. Le conseil a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes. Selon la preuve présentée, le conseil rend une décision relative à la culpabilité ou à la non-culpabilité du dentiste et, le cas échéant, impose à ce dernier la sanction appropriée.

Le conseil de discipline a tenu 26 audiences¹ au cours de l'exercice 2018-2019.

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE (CULPABILITÉ ET SANCTION) EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA PLAINTÉ	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU UN SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Comportement et intégrité	0	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	7	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	0	0
Tolérance d'exercice illégal	0	0
Publicité	0	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	2
Diverses requêtes (récusation, rejet de la plainte, arrêt des procédures, cessation d'occuper, témoignage par visioconférence)	10

¹ Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

NOMBRE DE SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	
Réprimande	4
Remise de somme	0
Révocation de permis	0
Radiation temporaire ou permanente	1
Limitation ou suspension	1
Amende	7
Publication d'avis	2
Déboursés	7

NOMBRE ET NATURE DES RECOMMANDATIONS
DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(stage en prosthodontie relié à l'implantologie, stage en orthodontie avec limitation)

2

NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

(stage en diagnostic, stage en PPF avec limitation, levée de stage)

4

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES DANS
LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ

20

NOMBRE DE DÉCISIONS SUR LA CULPABILITÉ OU SUR LA SANCTION
PORTÉES EN APPEL DEVANT LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

5

NOMBRE D'APPELS SUR LA CULPABILITÉ OU SUR LA SANCTION
DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

5

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2019

D^r Stéphane BissonD^{re} Johanne BlouinD^r Marc BoisvertD^{re} Suzanne BoivinD^{re} Brigitte BouchardD^r Carl BouchardD^r Jose Carlos Bravo RamosD^r Pablo ChrétienD^r Hervé CoudaudD^r Louis-Bernard CourchesneD^{re} Micheline DaoustD^r Mario DesautelsD^r Daniel DuchesneauD^{re} Josée-Anne DuludeD^{re} Joanne-Emilie EthierD^{re} Sylvie ForrestD^r André FournierD^r Hani GhossoubD^r Jean-François GravelD^r André GuayD^r Claude HamelinD^r Daniel LacombeD^r Sylvain LaforteD^{re} Hélène LamondeD^r Pierre LangloisD^{re} Catherine LebeauD^{re} Hélène MasséD^{re} Florence MorissonD^r Robert PaquinD^{re} Marie-Josée PerronD^{re} Isabelle PicardD^r Philippe Zhen Fei Wang

CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2018-2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL AU 31 MARS 2019

D^{re} Nelly Chafaï, présidente

D^r Bruno Ferland

M^{me} Françoise Rollin

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

NOMBRE DE
DEMANDES D'AVIS

Reçues
25

Présentées
hors délai
0

NOMBRE D'AVIS RENDUS

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	24
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^r Bruno Ferland

D^{re} Cristina Ionescu

D^{re} Danielle Joly

M. Pierre Delisle, administrateur
nommé par l'Office des professions

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2019

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 355	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe d de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2019

MOYENS DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE DE BASE (\$)	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membres assurés individuellement et pour une seule société	2 150	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	173	1 000 000 par société additionnelle	Aucune limite annuelle

COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicommis ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation. Des communications ont été effectuées pour rappeler aux membres leurs obligations en la matière.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité des communications a tenu 2 conférences téléphoniques et 1 réunion au siège social de l'Ordre.

Le mandat du comité des communications consiste à :

- énoncer les enjeux de communication, tant à l'interne qu'auprès des membres, du public et des instances gouvernementales;
- élaborer, en collaboration avec la direction des communications, le plan stratégique de communication, lequel devrait être en lien avec les enjeux stratégiques de l'Ordre;
- proposer, après consultation auprès d'experts identifiés, les meilleures méthodes de communication en vue de réaliser le plan stratégique; ces méthodes peuvent viser les médias traditionnels et en émergence, et ce, afin de rester accessibles à un vaste auditoire;
- revoir les pratiques de l'Ordre en matière de communication, y compris le site Web odq.qc.ca et le microsite maboucheensante.com en tant qu'outils de communication, et proposer des modifications, le cas échéant;
- recommander au conseil d'administration des politiques ou des lignes directrices visant à protéger la réputation de l'Ordre et l'intégrité de l'information rendue publique sur le site Web et dans d'autres documents produits par l'Ordre;
- déterminer les meilleures pratiques pour une mise à jour des informations rendues publiques par l'Ordre, y compris le contenu du site odq.qc.ca.

Le comité des communications est composé de 3 administrateurs, dont le président de l'Ordre, 1 administrateur élu et 1 administrateur nommé.

En 2018-2019, l'Ordre a déployé une stratégie dans les médias sociaux, notamment sur les plateformes Facebook, YouTube et Twitter, afin d'éduquer la population sur l'importance de la santé buccodentaire et ses liens avec la santé globale. Cette stratégie s'inscrivait dans le plan de communication 2018-2019.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

D^r Barry Dolman

D^r Marc Robert

M. Alain Boisvert, administrateur
nommé par l'Office des professions

COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité d'audit a tenu 6 réunions ordinaires.

La mission du comité d'audit a été définie de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;

- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2019

M. Alain Boisvert

D^{re} Véronic Deschênes

D^{re} Véronique Gagnon

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS

CATÉGORIES DE PERMIS

Régulier	150
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	14
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	10
Permis (article 42.1 – Code des professions)	12

NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS

CLASSES DE SPÉCIALITÉ	
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	5
Dentisterie pédiatrique	1
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	5
Parodontie	4
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	1
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

NOMBRE D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

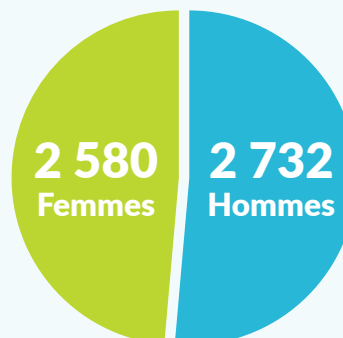
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

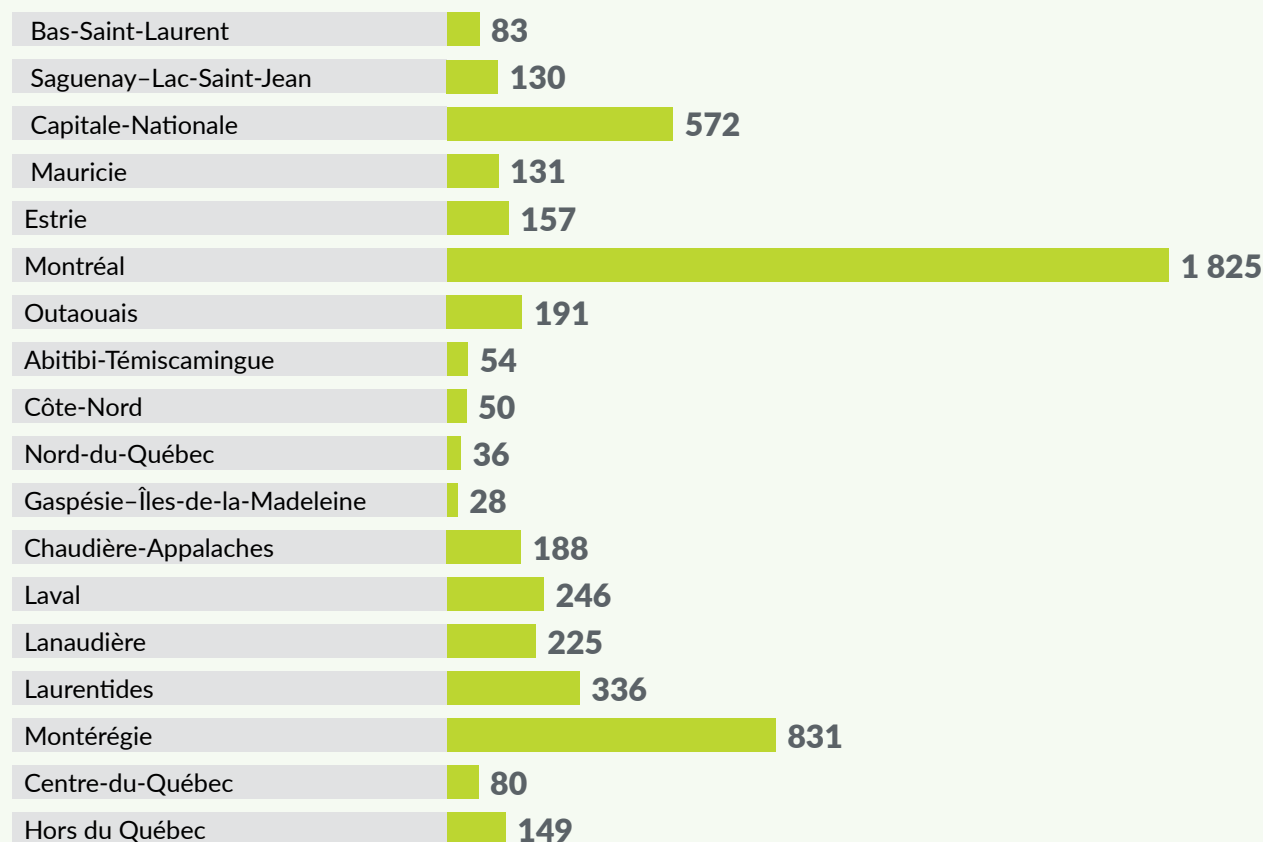


NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE



NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

RÉGIONS ADMINISTRATIVES



NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

CLASSES DE MEMBRES ÉTABLIES AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		MONTANT	DATE DU VERSEMENT	MONTANT	DATE DU VERSEMENT
Généralistes et spécialistes	4 825 ¹	1 710,00 \$	2018-07-01	0,00 \$	---
Résidents	79	200,00 \$	2018-07-01	0,00 \$	---
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	95	0,00 \$	2018-07-01	0,00 \$	---
Retraités	408	256,50 \$	2018-07-01	0,00 \$	---

¹ Inclut les membres honoraires.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	12
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	34
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	8
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

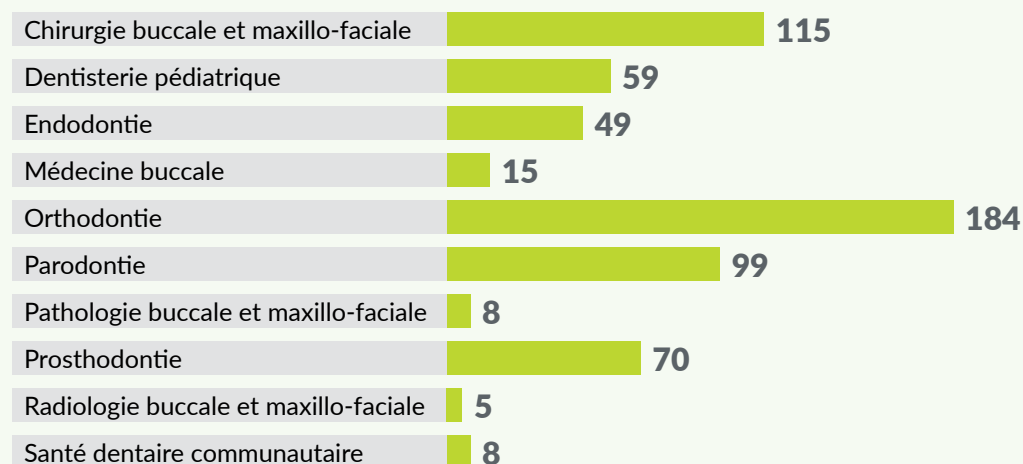
NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE



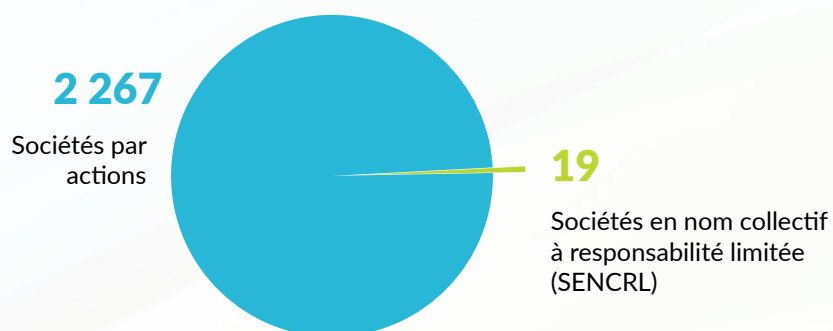
Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE SELON LA CLASSE

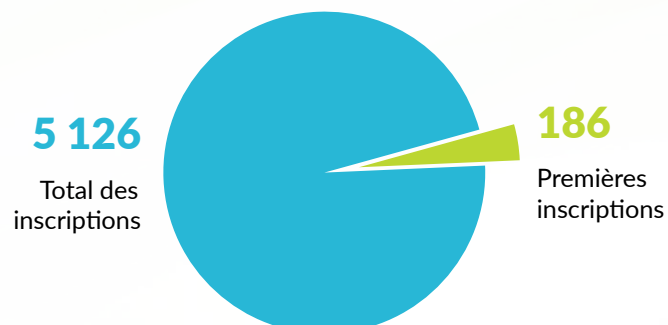
CLASSES DE SPÉCIALITÉ



NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE QUI EXERCENT LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ



NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU



NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	61
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

NOMBRE DE RADIATIONS DU TABLEAU

MOTIFS DE LA RADIATION	
Disciplinaire	3
Administratif	2

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

NOMBRE DE SUSPENSIONS OU DE RÉVOCATIONS DE PERMIS

CATÉGORIES DE PERMIS	SUSPENSIONS	RÉVOCATIONS
Permis régulier	0	0
Permis restrictif	0	0

NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE RÉVOQUÉS

Aucun certificat de spécialiste n'a été révoqué.

PERSONNEL PERMANENT



PERSONNEL PERMANENT AU 31 MARS 2019

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Caroline Daoust

Directrice générale et secrétaire

Marie-Eve Lapointe

Conseillère principale en ressources humaines

Sylvie Morin

Coordonnatrice à la direction générale

Carole Pigeon

Adjointe administrative

Mary-Jane Yong

Secrétaire

DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

M^e Priscille Pelletier

Directrice générale adjointe et secrétaire adjointe

M^e France Gauthier

Conseillère juridique

M^e Maud Morrisette

Secrétaire du conseil de discipline

Catherine Lalonde

Responsable – admission

Chantal Lamarre

Responsable – exercice en société

Renée Lauzier

Responsable – tableau

Florence Lefebvre

Analyste au tableau et projets spéciaux

DIRECTION DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DENTAIRE

D^r Pierre Boudrias

Directeur

D^{re} Chantal Aubry

Directrice adjointe – affaires professionnelles

D^r Stéphane Monette

Dentiste-conseil

D^r Denis Forest

Responsable émérite de la formation dentaire continue

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Josée Blanchette

Chef comptable

Laura-Kim Robichaud

Technicienne à la paie et comptabilité

Sylvain Gagné

Responsable des technologies numériques

Vlad Davidescu

Analyste technique – informatique

Ginette Bellemare

Réceptionniste

Viviane Coudsi

Réceptionniste

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D^r Sébastien Greiche

Directeur et secrétaire du comité d'inspection

D^{re} Isabelle Solis

Directrice adjointe – qualité de l'exercice

Lucie Francoeur

Adjointe administrative

Angélique Courchesne

Secrétaire senior

Alia Haidar-Marques

Secrétaire junior

D^{re} Élisabeth Bergeron

Inspectrice

D^r Yves Couture

Inspecteur

D^{re} Hélène Ouellet

Inspectrice

D^{re} Misako Nguyen-Kim

Inspectrice

D^{re} Andréanne St-Martin

Inspectrice

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Mario Mailhot
Syndic

D^r Guy Auger
Syndic adjoint

D^r Sylvain Desranleau
Syndic adjoint

D^r Pierre Lafleur
Syndic adjoint

D^r Jean-Charles Létourneau
Syndic adjoint

D^{re} Martine Masson
Syndique adjointe

D^{re} Helen Mpantis
Syndique adjointe

D^r Stéphane Parent
Syndic adjoint

M^e Johanne Pinsonnault
Avocate

Elizabeth Deschamps
Technicienne juridique et enquêteuse

Valérie Fournier
Adjointe juridique

Huguette Bégin
Adjointe aux enquêtes

Céline Jeannot
Adjointe aux enquêtes

Yolanda Marie Ruzilo
Adjointe aux enquêtes

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon
Directrice

D^r Paul Morin
Dentiste-conseil

Nathalie Chassé
Coordonnatrice aux communications

Natalie Séguin
Chargée – publications aux membres

DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D^r Mario Auger
Directeur

D^r Jonathan H. Lang
Dentiste-conseil

Marie Tétreault
Coordonnatrice – Journées dentaires

Christine Favreau
Secrétaire – inscriptions

Jessica-Jade Ricafort
Secrétaire – conférenciers

ÉTATS FINANCIERS

États financiers

2018-2019	2018-2019	2018-2019
6 649	7 008	6 001
612	298	350
12 289	11 195	10 089
7 175	8 892	7 429
2 432	1 399	2 121
21 896	21 486	19 639
13 122	12 498	10 991
7 954	7 069	7 361
193	67	
128	31	
	102	

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	50
États financiers	53
Résultats	53
Évolution de l'actif net	54
Flux de trésorerie	55
Situation financière	56
Notes complémentaires	57
Annexes	64



Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de
l'Ordre des dentistes du Québec

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des dentistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 23 mai 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Ordre des dentistes du Québec**Résultats**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Produits généraux	9 036 661	9 030 496	8 968 912
Inspection professionnelle	1 050		
Exercice de la médecine dentaire		30 470	
Admission, tableau et services juridiques	614 450	493 430	391 995
Greffes	165 000	140 219	123 951
Pratique illégale	1 000	240	1 500
Affaires publiques et communications	128 715	119 998	146 521
Journées dentaires internationales du Québec	2 926 500	3 013 724	2 818 003
	12 873 376	12 828 577	12 450 882
Charges			
Inspection professionnelle	1 414 186	1 193 268	1 068 060
Exercice de la médecine dentaire	327 920	386 040	155 196
Admission, tableau et services juridiques	876 162	880 109	740 850
Syndic	2 953 828	3 233 367	2 555 446
Greffes	439 390	374 983	291 209
Pratique illégale	51 643	10 207	53 067
Affaires publiques et communications	980 032	772 089	886 019
Finances et administration	934 272	1 164 224	1 140 965
Direction générale	1 938 074	2 043 218	2 137 600
Contributions et subventions	195 634	205 577	218 907
Journées dentaires internationales du Québec	2 288 641	2 293 503	2 322 918
	12 399 782	12 556 585	11 570 237
Excédent des produits par rapport aux charges	473 594	271 992	880 645

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des dentistes du Québec**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

				2019
	Réserve générale (a)	Investi en immobilisations	Actif net Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000	1 675 609	6 971 579	9 647 188
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(271 970)	543 962	271 992
Investissement en immobilisations corporelles		250 225	(250 225)	
Investissement en actif incorporel		464 106	(464 106)	
Solde à la fin	1 000 000	2 117 970	6 801 210	9 919 180

				2018
	Réserve générale (a)	Investi en immobilisations	Actif net Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 000 000	1 673 422	6 093 121	8 766 543
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(410 003)	1 290 648	880 645
Investissement en immobilisations corporelles		89 370	(89 370)	
Investissement en actif incorporel		322 820	(322 820)	
Solde à la fin	1 000 000	1 675 609	6 971 579	9 647 188

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre des dentistes du Québec**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	271 992	880 645
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	271 970	252 152
Radiation d'actif incorporel		157 851
Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(221 190)	(222 011)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>6 601 312</u>	<u>922 715</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>6 924 084</u>	<u>1 991 352</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	(681 896)	(702 560)
Échéance de coupons d'obligations	681 896	702 560
Acquisition d'immobilisations corporelles	(250 225)	(89 370)
Actif incorporel	<u>(464 106)</u>	<u>(322 820)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(714 331)</u>	<u>(412 190)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>6 209 753</u>	1 579 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>4 940 846</u>	<u>3 361 684</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>11 150 599</u>	<u>4 940 846</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	1 204 737	574 929
Fonds communs de liquidités	<u>9 945 862</u>	<u>4 365 917</u>
	<u>11 150 599</u>	<u>4 940 846</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Ordre des dentistes du Québec**Situation financière**

au 31 mars 2019

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 204 737	574 929
Fonds communs de liquidités	9 945 862	4 365 917
Comptes clients et autres créances	390 524	190 507
Frais payés d'avance (note 5)	994 280	1 014 305
	12 535 403	6 145 658
Long terme		
Coupons d'obligations et produits de placements (note 6)	7 803 594	7 582 404
Immobilisations corporelles (note 7)	1 284 946	1 306 691
Actif incorporel (note 8)	833 024	368 918
	22 456 967	15 403 671
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	1 503 904	1 098 397
Produits reportés (note 10)	11 033 883	4 658 086
	12 537 787	5 756 483
ACTIF NET		
Réserve générale	1 000 000	1 000 000
Investi en immobilisations	2 117 970	1 675 609
Non affecté	6 801 210	6 971 579
	9 919 180	9 647 188
	22 456 967	15 403 671

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par la Loi sur les professions, le Code des professions du Québec et les règlements applicables, et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 23 mars 2018.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :

Les contributions des membres, qui sont fixées par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;

- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après « le *Journal de l'Ordre* ») :

Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;

- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :

Les produits relatifs aux JDIQ de mai 2018 sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2019 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Produits de placements :

Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission, tableau et services juridiques, syndic, greffes, pratique illégale, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;

- Charges liées aux charges locatives et taxes municipales, selon la superficie utilisée;

- Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

Charges locatives

L'Ordre constate les charges locatives selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges locatives est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

	Taux et période
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

Le logiciel en développement n'est pas amorti au 31 mars 2019.

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après « le Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est une entité sans but lucratif distincte. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 2019, les sommes disponibles dans la Fondation totalisent environ 587 000 \$.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Inspection professionnelle	175 609	157 709
Exercice de la médecine dentaire	35 464	18 642
Admission, tableau et services juridiques	178 577	171 931
Syndic	408 039	391 570
Greffes	44 415	45 487
Pratique illégale	8 246	2 889
Affaires publiques et communications	135 406	139 090
Finances et administration	200 122	192 075
Direction générale	260 639	290 540
Journées dentaires internationales du Québec	175 493	183 138
	1 622 010	1 593 071

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 226 435 \$ à titre de contributions à ce régime (195 435 \$ en 2018).

5 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2019	2018
	\$	\$
Taxes, entretien et assurances	190 064	177 756
Journées dentaires internationales du Québec	804 216	836 549
	994 280	1 014 305

6 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 1,08 % à 4,83 % (1,08 % à 4,83 % au 31 mars 2018) et les échéances s'échelonnent de juillet 2019 à août 2028. Ces coupons sont garantis par la province de Québec à raison de 94 % et le solde est investi dans le secteur financier.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 2,83 % (2,93 % au 31 mars 2018).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 7 991 280 \$ au 31 mars 2019 (7 619 441 \$ au 31 mars 2018).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	70 054	51 095
Intérêts sur les coupons d'obligations	221 190	222 011
	291 244	273 106

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019	
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Améliorations locatives	1 584 551	755 206
Améliorations locatives en cours	34 790	34 790
Équipement informatique	657 040	175 687
Mobilier et équipement de bureau	578 303	319 263
	2 854 684	1 284 946

	2018	
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Améliorations locatives	1 584 551	921 715
Équipement informatique	515 032	86 603
Mobilier et équipement de bureau	504 876	298 373
	2 604 459	1 306 691

La dépense d'amortissement s'élève à 271 970 \$ (252 152 \$ en 2018).

8 - ACTIF INCORPOREL

	2019	
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Logiciel en développement	833 024	833 024

	2018	
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Logiciel en développement	368 918	368 918

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	606 499	284 312
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	701 024	664 721
Sommes à remettre à l'État	196 381	149 364
	1 503 904	1 098 397

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

10 - PRODUITS REPORTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Contributions des membres	8 165 581	2 083 691
Journées dentaires internationales du Québec	2 868 302	2 574 395
	11 033 883	4 658 086

11 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2018 :

	2018	2017
	\$	\$
Total de l'actif	32 410 763	30 780 125
Total du passif	16 747 440	16 187 417
Actif net	15 663 323	14 592 708
Produits	5 939 730	7 156 820
Charges	4 869 115	3 621 896
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 324 569	(329 837)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 139 375)	(2 097 753)

Informations sur les opérations conclues avec le Fonds

	2019	2018
	\$	\$
Frais de gestion et sous-location (inclus dans les produits généraux)	288 747	288 864
Comptes clients et autres créances	228 291	91 269

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Ordre des dentistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit relatif aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en novembre 2029, à verser une somme de 5 111 718 \$ pour des locaux à bureaux et des espaces de location pour le congrès. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 527 123 \$ en 2020, à 613 005 \$ en 2021 et à 449 888 \$ en 2022, 2023 et 2024.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Produits généraux			
Contributions des membres	8 476 611	8 450 505	8 406 942
Placements	269 410	291 244	273 106
Frais de gestion et sous-location	290 640	288 747	288 864
	9 036 661	9 030 496	8 968 912
Inspection professionnelle			
Frais administratifs	1 050	-	-
Exercice de la médecine dentaire			
Formation de l'ODQ	-	30 470	-
Admission, tableau et services juridiques			
Permis sur permis	5 200	6 500	3 900
Entente France/Québec	21 000	22 750	15 750
Reconnaissance maître de stage	12 000	9 000	3 000
Équivalences	39 000	37 700	39 000
Exercice en société	435 000	300 800	257 900
Visites d'agrément	4 000	2 000	2 000
Certificat en spécialité	16 000	14 000	16 000
Attestations et certificats de conduite professionnelle	38 000	44 200	45 200
Liste des membres	3 200	3 130	1 845
Copie de permis	1 400	13 800	7 400
Registre des étudiants	39 650	39 550	
	614 450	493 430	391 995
Greffes			
Amendes et frais	165 000	140 219	123 951
Pratique illégale			
Amendes	1 000	240	1 500
Affaires publiques et communications			
Journal de l'Ordre	103 715	102 482	126 188
Petites annonces	25 000	17 516	20 333
	128 715	119 998	146 521

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	53 000	39 795	59 765
Personnel auxiliaire	540 000	519 890	529 542
Cours réservés	625 000	643 675	551 759
Exposants	1 548 500	1 624 859	1 519 679
Commandites	80 000	92 584	75 890
Publicité	30 000	20 000	20 500
Enregistrement des séances	25 000	22 921	26 838
Soirée du congrès	25 000	50 000	34 030
	2 926 500	3 013 724	2 818 003

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	546 150	567 293	388 838
Programme d'inspection professionnelle	494 470	347 168	390 870
Frais de déplacement des inspecteurs	66 900	31 450	40 644
Comité d'inspection professionnelle	85 461	54 070	70 013
Formation des inspecteurs	34 422	17 678	19 986
Quote-part des frais généraux	186 783	175 609	157 709
	1 414 186	1 193 268	1 068 060
Exercice de la médecine dentaire			
Salaires et charges sociales	153 570	217 293	29 020
Conférenciers	44 750	44 750	41 936
Comité des jeunes membres	29 633	3 902	19 963
Projet pilote formation en ligne			45 635
Formation de l'ODQ	62 200	84 631	
Quote-part des frais généraux	37 767	35 464	18 642
	327 920	386 040	155 196
Admission, tableau et services juridiques			
Salaires et charges sociales	552 760	602 681	467 756
Observateurs examens	51 500	40 890	43 560
Comité d'admission	21 860	26 444	18 240
Entente France/Québec	10 000	7 450	8 695
Comité d'examen et agréments dentaires	28 602	19 902	15 152
Visites d'agrément	20 200	4 165	9 088
Registre des étudiants	1 400		6 428
Quote-part des frais généraux	189 840	178 577	171 931
	876 162	880 109	740 850

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Syndic			
Salaires et charges sociales	1 573 110	1 814 902	1 587 936
Honoraires professionnels	474 440	672 640	380 716
Experts et témoins	472 500	337 786	195 224
Quote-part des frais généraux	433 778	408 039	391 570
	2 953 828	3 233 367	2 555 446
Greffes			
Salaires et charges sociales	68 240	97 743	73 683
Conseil de discipline	234 365	208 165	132 875
Frais de sténographe et signification	43 500	41 785	10 455
Conseil de conciliation et arbitrage	8 344		
Comité de révision	22 760	11 940	8 311
Syndic ad hoc et autres frais	15 000		
Créances douteuses (recouvrées)		(29 065)	20 398
Quote-part des frais généraux	47 181	44 415	45 487
	439 390	374 983	291 209
Pratique illégale			
Salaires et charges sociales	16 650		36 638
Honoraires professionnels	10 000	1 398	13 540
Enquêtes	15 000	563	
Quote-part des frais généraux	9 993	8 246	2 889
	51 643	10 207	53 067
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	396 100	374 448	436 148
Communication avec le public	230 000	112 652	110 030
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	21 000	21 063	20 398
<i>Journal de l'Ordre</i>	35 000	18 056	61 238
Honoraires	35 000	26 606	25 672
Relations de presse	5 000	2 149	2 485
Publications	6 000	3 639	3 427
Communication avec les membres	100 000	75 933	81 531
Comité des communications	8 000	2 137	6 000
Quote-part des frais généraux	143 932	135 406	139 090
	980 032	772 089	886 019

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	451 825	550 139	557 395
Honoraires	57 400	57 260	26 867
Comité de vérification	26 150	29 624	21 307
Frais financiers et de cartes de crédit	186 800	327 079	185 470
Radiation d'actif incorporel			157 851
Quote-part des frais généraux	212 097	200 122	192 075
	934 272	1 164 224	1 140 965
Direction générale			
Salaires et charges sociales	941 855	1 083 368	1 144 203
Conseil d'administration	228 919	228 831	226 874
Comité exécutif	72 620	51 041	55 503
Comité de gouvernance	37 420	39 254	32 548
Comité d'éthique et de déontologie			12 310
Comité mixte ODD/CMQ	18 777	4 224	10 053
Comité de la formation de l'ODQ	8 535		3 180
Comité sur la sédation	3 685		10 555
Comité RH	28 873	37 272	21 378
Comité de planification stratégique	12 538		17 112
Honoraires	170 000	246 872	174 905
Élections	23 000	3 100	
Frais des directions	45 000	31 521	71 392
Relations publiques	30 000	27 965	27 497
Frais de la présidence	40 000	29 131	39 550
Quote-part des frais généraux	276 852	260 639	290 540
	1 938 074	2 043 218	2 137 600
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	35 000	30 328	30 075
Commission d'agrément dentaire	84 004	81 029	93 534
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	26 630	44 220	70 298
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	50 000	50 000	25 000
	195 634	205 577	218 907

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	426 290	471 199	446 046
Comité du développement de l'exercice de la médecine dentaire	229 000	203 376	208 993
Festivités	34 000	76 389	87 815
Conférences (a)	642 500	560 787	614 506
Inscriptions	60 000	68 520	52 533
Ressources événementielles	388 500	390 666	378 179
Palais des congrès	223 800	251 272	259 634
Imprimerie	90 000	83 168	84 069
Promotion	15 000	12 633	8 005
Quote-part des frais généraux	179 551	175 493	183 138
	2 288 641	2 293 503	2 322 918

(a) Incluant 1 708 \$ d'amortissement des immobilisations corporelles en 2019 (aucun en 2018).

Ordre des dentistes du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019		2018
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Formation du personnel	35 000	32 360	50 283
Assurances	128 500	111 664	121 846
Abonnements	7 500	8 226	6 714
Services informatiques	137 850	105 731	62 952
Charges locatives et taxes municipales	909 225	867 804	884 660
Fournitures de bureau	30 000	30 777	22 028
Imprimerie	40 140	40 096	37 212
Poste et messagerie	105 000	95 607	101 597
Téléphone	27 375	28 341	23 373
Traduction	10 000	9 916	10 033
Service de cafétéria	21 000	21 226	20 221
Amortissement des immobilisations corporelles	266 184	270 262	252 152
	1 717 774	1 622 010	1 593 071
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Inspection professionnelle	186 783	175 609	157 709
Exercice de la médecine dentaire	37 767	35 464	18 642
Admission, tableau et services juridiques	189 840	178 577	171 931
Syndic	433 778	408 039	391 570
Greffes	47 181	44 415	45 487
Pratique illégale	9 993	8 246	2 889
Affaires publiques et communications	143 932	135 406	139 090
Finances et administration	212 097	200 122	192 075
Direction générale	276 852	260 639	290 540
Journées dentaires internationales du Québec	179 551	175 493	183 138
	1 717 774	1 622 010	1 593 071



*Ordre des dentistes
du Québec*

800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 393-9248

odq.qc.ca

Production

Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique

Toucan Services Marketing

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISSN 2291-4528 (En ligne)